

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 4 avril 2022 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 26                      Absents : 03                      Procurations : 03

**Sous la Présidence de M. Thierry SCHAAL, Maire.**

**Membres présents :** M. Denis RIEFFEL – Mme Eva ASTROLOGO - M. Christian BRONNER Mme Audrey GVALET – M. Vincent FENDER - Mme Agnès VAN LUCHENEMULLER - M. Olivier RAGOT - Mme Françoise FREISS, adjoints.

M. Jean-Michel VALENTIN – M. Gilles GARREAU – M. Jean-Luc CLAVELIN – M. Francis LORRETTE – Mme Corinne RIFF-SCHAAL – M. Philippe BOULE – Mme Isabelle SCHLENCKER-BIRGEL – M. Philippe ESPOSITO – Mme Céline MARTIN – Mme Anne GEYER – M. Jacques MEYER – Mme Noëlle DUHAMEL – Mme Céline RIEGEL – Mme Rachel NUSS – M. Sébastien MEHL – Mme Anne SEIBERT – Mme Lise PAUCHET –

Membres absents excusés : Mme Véronique ANTOINE, procuration à M. Vincent FENDER – M. Reynald TOURNIER, procuration à M. Gilles GARREAU – M. Geoffroy ANTHON, procuration à M. Thierry SCHAAL

Membre absent : ./.

**L'ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du PV du C.M. du 28 février 2022
3. Attribution marché de travaux
4. Participation aux travaux de fibre
5. Gratuité des salles communales dans le cadre des élections
6. Subvention dans le domaine scolaire
7. Modification du tableau des effectifs

**Points d'informations**

8. Informations du Maire



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 4 avril 2022 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 29  
Conseillers présents : 26

Conseillers en fonction : 29  
Absents : 03  
Procurations : 03

1. Désignation d'une secrétaire de séance

Madame Anne SEIBERT a été désignée secrétaire de séance.

 Le Maire  
  
Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 4 avril 2022 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers présents : 26

Conseillers en fonction : 29

Absents : 03

Procurations : 03

2. Approbation du P.V. du C.M. du 28 février 2022.

Le P.V. est approuvé à l'**unanimité**.

 Le Maire  
  
Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 4 avril 2022 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 29  
Conseillers présents : 26

Conseillers en fonction : 29  
Absents : 03  
Procurations : 03

**3. Attribution marché de travaux – Création d'un terrain multisports et d'un skate- park à Fegersheim et rénovation de 2 terrains de tennis en terre artificielle à Fegersheim.**

Lot 1 : Création d'un terrain multisports et d'un skate-park à Fegersheim

Lot 2 : Rénovation de 2 terrains de tennis en terre artificielle à Fegersheim

Un avis d'appel à candidature a été élaboré par les services de la commune et les pièces administratives et techniques du marché ont été élaborées par le BET SODEREF.

L'avis d'appel à candidature a été envoyé à la publication le 2 mars 2022 et est paru au BOAMP, sur le site Alsace Marchés Publics, sur le site internet de la Ville, dans les Dernières Nouvelles d'Alsace et en affichage Mairie.

Deux offres ont été réceptionnées pour le lot 1. Une offre a été réceptionnée pour le lot 2. Elles ont été examinées par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui s'est réunie le 25 mars 2022.

Celle-ci propose l'attribution des lots suivants :

- Lot 01 : Création d'un terrain multisports et d'un skate-park à Fegersheim
- Lot 02 : Rénovation de 2 terrains de tennis en terre artificielle à Fegersheim

A l'issue de l'analyse, la CAO donne un avis favorable à l'unanimité pour retenir la société EPSL pour les 2 lots avec les montants suivants :

- Lot 01 pour un montant de 246 726,15 €HT après négociation ;
- Lot 02 pour un montant de 263 535,25 €HT après négociation.

Le montant total des travaux s'élève donc 510 261,40 €HT soit 612 313,68 €TTC.

L'enveloppe affectée à cette opération au Budget Prévisionnel 2022 est de 481 000,00 €TTC.

La différence de 131 313,68 €TTC s'explique par les modifications faites sur la partie skate-park (ajout d'un pump-track), formulées dans le cadre de la co-construction du projet avec un groupe de jeunes Fegersheimois. Elle est également liée à un contexte économique mondial complexe, qui

provoque de la fébrilité sur les marchés mondiaux notamment sur le cours des matières premières comme l'acier avec des hausses de plusieurs dizaines de pourcents par semaine ainsi que les produits pétroliers.

Le Conseil municipal,

- vu les dispositions réglementaires relatives à la passation des marchés publics,
- vu le compte-rendu de la commission d'Appel d'Offres en date du 25 mars 2022, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
- **valide** la proposition d'attribution des lots de marché de travaux détaillé ci-dessus,
- **donne** mandat M. le Maire ou son représentant aux fins de signer l'ensemble des marchés, avenants et tout acte s'y rapportant.



Le Maire

Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGRERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 4 avril 2022 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 29  
Conseillers présents : 26

Conseillers en fonction : 29  
Absents : 03  
Procurations : 03

4. Fonds de concours numérique

L'Eurométropole de Strasbourg, dans le cadre de sa délibération du 16 décembre 2016, fixe un cadre pour le développement numérique de son territoire et principalement les règles de mise à disposition de ses réseaux de communications numériques.

Outre la mise à disposition gratuite aux communes des fourreaux et fibres, propriétés de l'Eurométropole de Strasbourg, cette délibération propose aussi aux communes un accompagnement dans le déploiement de réseaux permettant à chaque commune de raccorder ses bâtiments municipaux à sa mairie.

L'Eurométropole de Strasbourg réalise dans ce cadre le déploiement des réseaux nécessaires pour ces travaux de raccordement et assure le financement initial des travaux, les communes participant à hauteur de 50% HT au financement de ces travaux par le principe d'un fonds de concours appelé à la fin des travaux.

S'agissant de Fegersheim, ces travaux se sont élevés à 58 528,43 € HT en 2021, et ont permis de raccorder en réseau fibre eurométropole la Mairie, la CLEF, les ateliers, l'école maternelle Tomi Ungerer, l'espace jeunes le multi-accueil La Marelle. Ce raccordement s'inscrit dans le cadre de la migration du support informatique communal vers celui de l'Eurométropole, en date de fin janvier 2022.

Il appartient à la commune de prévoir le versement d'un fonds de concours pour un montant de 29 264,21 € à l'Eurométropole, au titre de la participation à ces travaux.

Le Conseil municipal,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1425, L 5217-2 et L 5217-7,



après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **accepte** le versement d'un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg, pour participer au financement d'un réseau de communication numérique permettant de raccorder les bâtiments publics de la Commune de Fegersheim à la fibre à hauteur d'un montant de 29 264,21 € HT pour un coût d'opération de 58 528,43 € HT,

- **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de fonds de concours ainsi que tous les actes ou documents se rapportant aux projets et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*PJ. Plan des travaux réalisés*

Accusé de réception en préfecture  
067-216701375-20220404-CM-D\_2022\_21-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

 Le Maire  
  
Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 4 avril 2022 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absents : 03

Procurations : 03

5. Gratuité des salles pour les candidats aux élections municipales

Il est proposé de mettre en place des règles d'utilisation des salles communales pour les candidats aux élections nationales (présidentielles et législatives), européennes, et locales (régionales, départementales, municipales), afin d'assurer une égalité de traitement entre les différentes listes.

Ainsi, pour chaque liste officiellement constituée, il est proposé d'accorder la gratuité de location pendant la durée de la campagne officielle pour une ou plusieurs réunions publiques dans une des salles du Centre Sportif et Culturel, ainsi que, pour des réunions de travail, dans une des salles communales ouvertes à la location.

Les réservations devront être demandées suffisamment en amont de la date de réunion, afin de limiter les impacts possibles sur les utilisations habituelles de ces salles, et devront respecter le formalisme de réservations des salles en vigueur, notamment en termes de contrat à signer et d'attestation d'assurance.

Le Conseil municipal,

- vu l'article L. 2144-3 du code général des collectivités territoriales, **à l'unanimité**
- **décide** que chaque liste officielle de candidats aux élections européennes, nationales (présidentielles et législatives) ou locales (régionales, départementales et municipales) pourra disposer gratuitement, pendant la durée de la campagne officielle, pour une ou plusieurs réunions publiques, d'une des salles du Centre Sportif et Culturel, ainsi que, pour des réunions de travail, d'une des salles communales ouvertes à la location, selon les disponibilités, sous réserve que la demande d'occupation soit formalisée dans un délai raisonnable préalablement à ces réunions, et dans le respect des procédures de réservations de salles instaurées par la Commune.



Le Maire

Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 4 avril 2022 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 29  
Conseillers présents : 26

Conseillers en fonction : 29  
Absents : 03  
Procurations : 03

6. Subvention dans le domaine scolaire

**Subvention pour :**

**L'école élémentaire Marie Hart Fegersheim :**

L'école élémentaire Marie Hart a sollicité le concours financier de la commune, dans le cadre de l'organisation de classes de découvertes à Muttersholtz sans nuitées, qui se sont déroulées du 7 au 11 mars 2022 (LMJV) soit 4 jours. 46 élèves des classes CE1-CE2 et CM1-CM2 ont participé  
Soit

$46 \times 4 \times 6\text{€} = 1.104\text{€}$

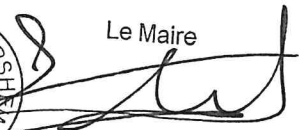
Les 25 élèves du CM1-CM2 participeront à une 5<sup>ème</sup> journée pédagogique courant juin 2022, une subvention complémentaire sera versée d'un montant de 150€ (25 x 6€) après réception de la liste des participants.


Il est proposé de verser une subvention d'un montant total de 1.104€ et une complémentaire de 150€

Cette dépense est inscrite au compte 65738 du budget 2022.

Le Conseil municipal,

- vu la demande de l'école élémentaire Marie Hart de Fegersheim,
- vu l'avis de la commission scolaire,
- après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
- **approuve** le versement des subventions de 1 104€ pour les journées du 7 au 11 mars 2022 et 150€ pour la journée supplémentaire prévue courant juin après réception de l'attestation de présence,

  
Le Maire  
Thierry SCHAAL





**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 4 avril 2022 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absents : 03

Procurations : 03

**7. Modification du tableau des effectifs**

Le tableau des effectifs est arrêté réglementairement à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est ainsi intégré comme annexe dans le budget primitif de l'année.

Néanmoins, pour tenir compte des évolutions dans l'organisation et la répartition des effectifs, il est régulièrement proposé au Conseil municipal d'approuver ses mises à jour.

Plusieurs modifications sont aujourd'hui proposées :

**1. Création d'emplois saisonniers**

Comme chaque période estivale, la Commune a recours à des saisonniers pour faire face aux missions des services techniques spécifiques à cette période et aux absences des agents communaux, mais aussi pour donner aux jeunes de la commune une première expérience professionnelle.

Pour ce faire, deux postes sont généralement ouverts entre mai et septembre inclus. Les jeunes sont recrutés pour un mois, ce qui permet d'accueillir dix jeunes au total sur la période.

En parallèle cette année, il est proposé de créer deux emplois temporaires supplémentaires dans les services administratifs de la mairie :

- Un emploi saisonnier à mi-temps sur les mois de mai et juin pour la poursuite de l'accompagnement sur le volet communication, développement durable et citoyenneté actuellement réalisé par un stagiaire en dernière année de master
- Un emploi saisonnier à temps plein de début juin à mi-juillet pour préparer le travail de refonte du site internet de la commune (recensement des besoins, rédaction d'un cahier des charges et choix d'un prestataire).

Il est donc proposé de créer quatre emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité :

- deux emplois à temps plein affectés aux services techniques du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre de chaque année
- un emploi à mi-temps affecté aux services administratifs de la mairie du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2022.

- un emploi à temps plein affecté aux services administratifs de la mairie du 1<sup>er</sup> juin au 15 juillet 2022.

Les membres du Comité technique ont émis un avis favorable le 24 mars 2022 sur ces créations d'emplois saisonniers.

## 2. Création/modification d'emplois d'ATSEM

La commune a été informée par l'Académie de l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe à l'école maternelle de Fegersheim à la rentrée de septembre 2022 pour s'adapter à l'augmentation des effectifs scolaires.

La commune envisage donc de créer un poste d'ATSEM pour accompagner cette nouvelle classe pendant les temps de cours de l'après-midi et de compléter son emploi du temps par des missions sur le temps périscolaire du midi et du soir comme suit :

Création poste suite à ouverture 4 <sup>ème</sup> classe EMF									
	ECOLE		Cantine EEF		ECOLE		PERISCOLAIRE		TOTAL
Lu			11 :15	13 :30	13 :30	16 :00	16 :00	18 :30	07 :15
ma			11 :15	13 :30	13 :30	16 :00	16 :00	18 :30	07 :15
me									00 :00
je			11 :15	13 :30	13 :30	16 :00	16 :00	18 :30	07 :15
ve			11 :15	13 :30	13 :30	16 :00	16 :00	18 :30	07 :15
							<b>TOTAL</b>		<b>29 :00 :00</b>

soit 25h19min/annualisé avec les heures de ménage (25,31h en centièmes)

En parallèle, dans le cadre du départ en retraite à venir d'une ATSEM de l'école maternelle d'Ohnheim, il est proposé de compléter le poste existant par des heures de temps périscolaire les soirs de la semaine, de 16h à 18h30 (et plus seulement le lundi) pour faire face à l'augmentation des effectifs et faciliter l'organisation en cas de remplacement d'agent absent. Le temps de travail annualisé passerait donc de 25,72 h à 31,73h hebdomadaires, selon le planning ci-dessous :

Remplacement ATSEM EMO									
	ECOLE		Cantine	ECOLE		PERISCOLAIRE		TOTAL	
Lu	07 :45	11 :30		13 :00	16 :00	16 :00	18 :30		09 :15
ma	07 :45	11 :30		13 :00	16 :00	16 :00	18 :30		09 :15
me									00 :00
je	07 :45	11 :30		13 :00	16 :00	16 :00	18 :30		09 :15
ve	07 :45	11 :30		13 :00	16 :00	16 :00	18 :30		09 :15
							<b>TOTAL</b>		<b>37 :00 :00</b>

Heures rajoutées par rapport au poste actuel

soit 31h45min/annualisé avec les heures de ménage (31,73h en centièmes)

Il est donc proposé pour la rentrée de septembre 2022 de :

Accusé de réception en préfecture  
067-216701375-20220404-CM-D\_2022\_24-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

- Créer un emploi permanent d'ATSEM pour une quotité horaire hebdomadaire annualisée de 25,31 heures, ouvert aux grades du cadre d'emploi des ATSEM
- Modifier la quotité horaire hebdomadaire annualisée d'un emploi d'ATSEM existant de 25,72 h à 31,73 h.

Les membres du Comité technique ont été informés le 24 mars 2022 de cette création et cette modification de deux emplois d'ATSEM.

### 3. Modification de l'organisation des services communaux

Suite au départ en retraite à venir d'un agent, et au regard de l'évolution constante du périmètre des services délivrés à la population la commune souhaite faire évoluer l'organisation de ses services administratifs.

Il est proposé de faire évoluer les différents pôles administratifs de la manière suivante :

- **Pôle urbanisme et aménagement du territoire (évolution)**
  - Dirigé par un(e) responsable de pôle (remplacement de poste à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 – catégorie B)
  - Comprend un agent chargé de l'urbanisme (en plus du responsable), soit 1 ETP
  - Missions principales :
    - Piloter et mettre en œuvre la stratégie d'aménagement du territoire (mobilité, voirie, espaces publics, etc.)
    - Définir et accompagner le projet environnemental de la collectivité
    - Superviser et suivre les dossiers d'urbanisme
    - Assurer la gestion des affaires foncières
- **Pôle services à la population (création)**
  - Dirigé par un(e) responsable de pôle (création de poste – recrutement à prévoir au 1<sup>er</sup> septembre 2022 – catégorie B ou C)
  - Comprend 1,8 ETP à l'accueil et ½ ETP en gestion administrative (en plus du responsable)
  - Missions principales :
    - Assurer le suivi des affaires générales de la collectivité
    - Coordonner et assurer le bon fonctionnement des services à la population (accueil, état-civil, cimetières, élections, personnes âgées, logements sociaux)
- **Pôle ressources (évolution)**
  - Dirigé par l'adjoint à la DGS
  - Comprend 1 ETP en RH, 2 ETP aux Finances et ½ ETP en gestion administrative
- **Pôle éducation, jeunesse et social (évolution)**
  - Dirigé par la responsable de pôle actuelle
  - Comprendra les agents de coordination périscolaire, les équipes de la Marelle, du RPE et des écoles (ATSEM), et plus ceux du service accueil rattachés au nouveau pôle services à la population.
  - Missions principales :
    - Définir, piloter et mettre en œuvre les orientations en matière d'éducation, de jeunesse et d'action sociale

- **Pôle technique (inchangé)**
- **Pôle animation et vie culturelle (inchangé)**

Cette nouvelle organisation doit permettre de répondre aux problématiques actuelles de fonctionnement des services, en permettant notamment :

- Le remplacement du départ à la retraite du Responsable du pôle « Urbanisme, cimetières et élections » sur l'ensemble de ses missions actuelles :
  - o Urbanisme → Pôle urbanisme et aménagement du territoire
  - o Elections, cimetières → Pôle services à la population
- Le transfert de certaines missions du pôle technique (voirie, projets environnementaux, mobilités, espace public) vers le/la futur(e) responsable du pôle urbanisme et aménagement du territoire
- Le transfert de certaines missions du pôle affaires générales, éducation, jeunesse et social (accueil, état-civil, personnes âgées, affaires générales) vers le/la futur(e) responsable du pôle services à la population.

En augmentant le nombre d'agents administratifs et en réorganisant la répartition des missions, la collectivité cherche ainsi à gagner en :

- **Cohérence** → Meilleure lisibilité des services et interlocuteurs en interne et pour les usagers du service public.
- **Sécurité** → Volonté de mieux répartir les dossiers et d'éviter de concentrer un trop grand nombre de sujets sur un seul et même agent.
- **Efficacité** → Plus d'agents et de temps de travail disponibles pour la réalisation des projets inscrits dans le mandat.

Pour permettre cette réorganisation, il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver :

- La création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, d'un emploi de Responsable du pôle services à la population, à temps plein ouvert aux cadres d'emploi des rédacteurs administratifs (catégorie B) et des adjoints administratifs (catégorie C).
- La modification des grades d'accès à l'emploi de Responsable du pôle urbanisme et aménagement du territoire comme suit : fermeture au cadre d'emploi des attachés territoriaux (catégorie A) et ouverture aux cadres d'emploi des rédacteurs territoriaux (catégorie B) et des techniciens territoriaux (catégorie B). Cette modification prendra effet pour le nouvel agent recruté.

Ce projet d'évolution a été soumis à l'avis du Comité technique qui a rendu un avis favorable le 24 mars 2022.

#### **4. Prise en compte de la revalorisation des auxiliaires de puériculture en catégorie B**

Par décret publié en fin d'année 2021, le gouvernement a décidé de reclasser les auxiliaires de puériculture de la fonction publique territoriale en catégorie B (catégorie C jusqu'alors). Leur nouvelle grille comprend deux grades au lieu de trois actuellement et les échelons seront revalorisés.

Cette évolution doit être prise en compte dans le tableau des effectifs communaux, aussi bien pour les agents titulaires que pour les contractuels.

Accusé de réception en préfecture  
 067-216701375-20220404-CM-D\_2022\_24-DE  
 Date de télétransmission : 12/04/2022  
 Date de réception préfecture : 12/04/2022

L'ensemble des modifications présentées dans les points ci-dessus entraîne les ajustements du tableau des effectifs tel que figurant en annexe.

Le Conseil municipal,

- vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- vu le code général de la fonction publique,

- vu l'avis favorable du Comité technique en date du 24 mars 2022,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **approuve** la création de quatre emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité rémunérés sur la base du premier échelon du premier grade de la catégorie C :

- deux emplois à temps plein affectés aux services techniques du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre de chaque année
- un emploi à mi-temps affecté aux services administratifs de la mairie du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2022.
- un emploi à temps plein affecté aux services administratifs de la mairie du 1<sup>er</sup> juin au 15 juillet 2022.

- **approuve** la création d'un emploi permanent d'ATSEM pour une quotité horaire hebdomadaire annualisée de 25,31 heures, ouvert aux grades du cadre d'emploi des ATSEM, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

- **approuve** la modification de la quotité horaire hebdomadaire annualisée d'un emploi d'ATSEM existant de 25,72 h à 31,73 h, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,



- **approuve** la création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, d'un emploi de Responsable du pôle services à la population, à temps plein ouvert aux cadres d'emploi des rédacteurs administratifs (catégorie B) et des adjoints administratifs (catégorie C),

- **approuve** la modification des grades d'accès à l'emploi de Responsable du pôle urbanisme et aménagement du territoire comme suit : fermeture au cadre d'emploi des attachés territoriaux (catégorie A) et ouverture aux cadres d'emploi des rédacteurs territoriaux (catégorie B) et des techniciens territoriaux (catégorie B) ; cette modification prendra effet pour le nouvel agent recruté,

- **prend** acte du reclassement des auxiliaires de puériculture, titulaires ou contractuels, en catégorie B,

- dit que le tableau des effectifs est mis à jour en conséquence

- **autorise** M. le Maire à pourvoir les emplois concernés.

 Le Maire  
  
Thierry SCHAAL

*PJ : Tableau des effectifs à jour*

Accusé de réception en préfecture  
067-216701375-20220404-CM-D\_2022\_24-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**  
**ETAT DU PERSONNEL DU 01/05/2022**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE au 01.01.2022	EVOLUTION	EFFECTIF BUDGETAIRE au 01.05.2022	EVOLUTION	EFFECTIF BUDGETAIRE au 01.09.2022	EFFECTIF POURVU	TEMPS NON COMPLET
<b>Emploi fonctionnel</b>								
Directrice générale des services	A	1		1		1	1	0
<b>Filière administrative</b>								
Collaboratrice de Cabinet	A	1		1		1	1	0
Attaché	A	3		3		3	3	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1		1		1	1	0
Rédacteur	B	1		1	2	3	1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3		3		3	3	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2		2		2	2	1
Adjoint administratif	C	1		1		1	1	0
Adjoint administratif (saisonniers)	C	0	2	2	-2	0	0	1
<b>Filière technique</b>								
Ingénieur territorial	A	1		1		1	1	0
Technicien principal 2ème classe	B	1		1		1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	3		3		3	3	0
Agent de maîtrise	C	1		1		1	1	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	4		4		4	4	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	7		7		7	7	2
Adjoint technique	C	6		6		6	6	1
Adjoint technique (ASVP)	C	1		1		1	1	0
Adjoint technique (saisonniers)	C	0	2	2		2	0	0
<b>Filière médico-sociale</b>								
Educateur de jeunes enfants	A	3		3		3	3	1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3		3		3	3	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	2		2		2	2	1
<b>Filière sociale</b>								
ATSEM principal 1ère classe	C	5		5		5	5	3
ATSEM principal 2ème classe	C	2		2	1	3	2	2
<b>Filière animation</b>								
Adjoint d'animation	C	4		4		4	2	4
<b>Filière culturelle</b>								
Bibliothécaire	A	1		1		1	1	0
Assistant spéc. d'enseignem. Artist.2ème classe	B	1		1		1	1	1
Assistant d'enseignement artistique	B	15		15		15	15	15
Adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe	C	1		1		1	1	0
Adjoint du patrimoine	C	2		2		2	2	1
<b>Filière police municipale</b>								
Brigadier chef principal	C	1		1		1	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>77</b>	<b>4</b>	<b>81</b>	<b>1</b>	<b>82</b>	<b>75</b>	<b>35</b>
hors saisonniers		77		77		80	75	35

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 4 avril 2022 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 29	Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 26	Absents : 03 Procurations : 03

**Points d'informations**

8. Informations du Maire

**Question de fin de séance :**

Mme Agnès MULLER interpelle le Conseil municipal sur les difficultés récurrentes et croissantes constatées sur la fréquence de circulation des trains de la gare de Fegersheim-Lipsheim. Elle fait part d'une baisse significative de desserte, à des horaires pourtant stratégiques (plus de train entre 6h34 et 7h23 actuellement), d'annulations répétées et tardives, de mauvaises informations dans la communication faite par la SNCF, etc. Au-delà des difficultés quotidiennes engendrées pour les usagers, Mme MULLER craint par ailleurs que cette situation contribue à envoyer des messages contradictoires à la population, notamment au regard du Réseau Express Métropolitain annoncé pour la fin de l'année 2022, et devant aboutir à une hausse de desserte de plus de 40%.

M. Vincent FENDER répond à Mme MULLER et la rejoint dans son inquiétude. Il indique que M. Le Maire et lui-même ont rencontré M. Alain JUND, Vice-président de l'EMS en charge du Plan Mobilité, le 29 mars dernier. Ce dernier a confirmé être en contact très régulier avec la SNCF au sujet de la mise en œuvre du Réseau Express Métropolitain, mais aussi pour faire remonter les difficultés quotidiennes de certains usagers. Si la situation ne peut perdurer de la sorte, elle peut aussi trouver une partie de son explication dans les difficultés liées à la crise sanitaire (absences de personnel), voire mondiale avec les problématiques d'approvisionnement de certaines pièces ou matériaux nécessaires au bon fonctionnement des rames.

**Travaux :**

Le chantier de travaux d'assainissement suit son cours et est désormais positionné au niveau de l'entrée de la rue de Lyon depuis la RM83. L'entreprise Thierry MULLER assure actuellement le déroulé des opérations, toujours sous pilotage de l'Eurométropole. Les travaux se passent bien et tout est fait pour limiter au maximum l'impact sur les riverains. Il est probable que le planning des prochaines tranches du projet soit modifié dans les prochaines semaines de manière à repousser l'intervention prévue dans la rue des Cerisiers à 2023.

Une réunion publique visant à présenter le projet d'aménagement du quartier III-Vosges-Chapelle s'est tenue à la Ruche le 30 mars, en présence d'une soixantaine de riverains.

Le projet répond à plusieurs objectifs :

- Améliorer la sécurité sur les voiries du quartier,
- Organiser le stationnement,
- Promouvoir les déplacements doux,
- Simplifier la réglementation,
- Améliorer le bien vivre ensemble.

Le projet d'aménagement prévoit notamment :

- La création de 204 places de stationnement en chaussée sur le quartier,
- L'amélioration de la visibilité au carrefour rue de la Chapelle / rue des Vosges et au carrefour rue du Général de Gaulle/ rue des Vosges,
- La modification du sens de circulation dans la rue de l'III pour favoriser la dépose des enfants à l'école,
- La création d'un cheminement piéton sur la rue de l'III

L'ensemble des plans détaillés sont disponibles à l'accueil de la Mairie avec un registre pour consigner les observations.

Les travaux se dérouleront pendant l'été pour une mise en œuvre pour la rentrée de septembre 2022.

La participation importante des riverains est à souligner, tout comme la qualité des interactions.

Les travaux prévus rue de l'Industrie démarreront au début de l'été 2022, avec le traitement en priorité de la portion située entre la RM83 et le giratoire de la rue des Platanes. Le prolongement de la rue de l'Industrie après le giratoire et notamment l'aménagement de la voie verte cyclable est programmé pour l'automne 2022.

#### **Situation sanitaire :**

Le port du masque n'est plus obligatoire en Mairie et dans les établissements recevant du public.

Depuis le 14 mars, le pass vaccinal est suspendu dans tous les endroits où il était exigé. Il ne s'applique plus à la CLEF, au Caveau et au CSC. Les limitations des jauges ne sont plus d'actualité.

Depuis le 21 mars, les cas contacts non vaccinés n'ont plus besoin de s'isoler. Par ailleurs, les personnes contacts n'ont plus qu'à réaliser un seul test à J2.

Néanmoins, il convient de rester prudents. Certains services fonctionnent encore difficilement du fait des absences d'agents positifs.

#### **Congés :**

La Mairie, la CLEF et le CSC seront fermés tout le weekend de Pâques soit du 15 au 18 avril inclus.

Les écoles et l'EMMD seront fermés pendant toutes les vacances scolaires soit du 9 au 25 avril 2022.



## **Agenda :**

Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022. Les législatives suivront les 12 et 19 juin.

La cérémonie patriotique se déroulera le 8 mai dès 11h au Monument aux Morts de Fegersheim. Lors de cette commémoration les élèves des écoles élémentaires de Fegersheim-Ohnheim chanteront trois couplets de la Marseillaise et le Chant des partisans. Un moment convivial aura ensuite lieu au Centre Sportif et Culturel.

Un Osterputz se tiendra le 30 avril prochain dès 9h au Centre Sportif et Culturel.

Une réunion publique visant à présenter l'équipe en place et les objectifs du mandat 2020-2026 se déroulera le 11 mai à 19h au CSC.

La date d'inauguration du futur site skate-park et multisports est fixée au 2 juillet 2022.

## **Services à la population :**

Une borne de recharge pour les véhicules électriques a été installée sur le parking du Caveau.

La collecte des biodéchets est effective depuis le 18 mars. Fegersheim-Ohnheim est la première commune de l'Eurométropole à tester le dispositif.

Le projet mégot est en cours de déploiement. De nouveaux cendriers vont être installés et les mégots envoyés dans une filière de recyclage spécifique. Pour encourager la valorisation des mégots, des cendriers de poche vont être distribués.

Afin d'améliorer les services rendus à la population et de faciliter la tâche des agents d'accueil, un logiciel de prise de rendez-vous en ligne pour les demandes de carte d'identité et de passeport va être mis en place.

Les services de l'état-civil sont actuellement sous tension. En effet, il faut attendre jusqu'à fin juillet pour obtenir un rendez-vous pour une carte d'identité ou un passeport. Une rencontre avec les services de la Préfecture aura lieu le 3 mai prochain à ce sujet.

## **Environnement :**

Une opération de plantation pour lutter contre la prolifération de la renouée du Japon s'est déroulée le 30 mars le long de l'Andlau en présence du CME, des agents du service technique, d'élus et du SMEAS.

Le policier municipal a été équipé d'une Peugeot 208 électrique.

**Divers :**

Les décorations de Pâques ont été installées dans la Commune. Merci au Conseil des Aînés pour ces belles réalisations.

La Commune se montre solidaire face au drame qui se déroule en Ukraine :

- Relais des demandeurs d'emploi ukrainiens auprès des entreprises locales
- Prise en charge d'un accès à l'Épicerie Sociale via le CCAS



Le Maire

Thierry SCHAAL